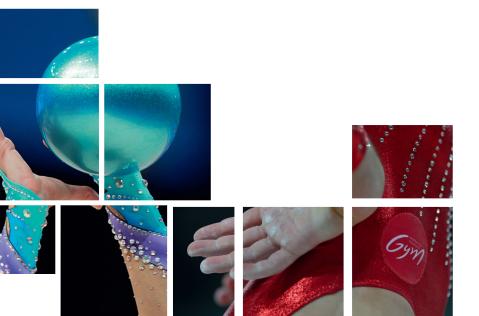


VALEURS ET CHARTES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE GYMNASTIQUE





VALEURS DE LA FFGym

Respect

Respecter autrui (dirigeants, entraineurs, juges, adversaires...)

Respecter les règles sportives

Respecter l'environnement (matériel, équipement, nature)

Engagement

Développer le goût de l'effort et donner son maximum (dépassement de soi)

Entreprendre en surmontant les difficultés

Solidarité

Collaborer avec son groupe (équipe, club, fédération, pays)

Progresser ensemble (se soutenir et s'entraider pour avancer ensemble)

Excellence

Rechercher la perfection et la beauté du geste Organiser sa pratique en maitrisant les risques Equilibrer et rééquilibrer son corps en permanence Rechercher la précision en toutes circonstances

Responsabilité

Assumer sa présentation, sa prestation devant les autres

Accepter d'être jugé par les autres

S'exprimer avec authenticité (sans tricher avec soi-même ou avec les autres)

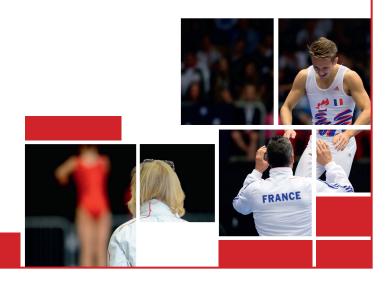
Plaisir

Pratiquer par plaisir, et pour le plaisir
Pratiquer avec le plaisir comme source de progrès
Rechercher l'épanouissement personnel et collectif
Partager les émotions sportives

CHARTE DU DIRIGEANT

Le dirigeant d'association pris au sens large, (président, trésorier, secrétaire, membre du comité directeur..) doit dans l'exercice de sa responsabilité :

- 1. Connaitre, diffuser et respecter les valeurs et les règles collectives de la FFGym (statuts, règlement intérieur, règlement technique ...)
- 2. Porter les valeurs et mettre en œuvre les règles collectives de sa propre association affiliée à la FFGym
- 3. Accueillir sans discrimination tous les pratiquants
- 4. Promouvoir la gymnastique pour tous, permettant les progrès et l'épanouissement de chacun
- 5. Organiser l'activité en toute sécurité (encadrement et matériel)
- 6. Bannir tous les comportements abusifs
- 7. Protéger les pratiquants des éventuels comportements déviants
- 8. Stimuler la participation des collaborateurs bénévoles et professionnels
- 9 Etre exemplaire pour induire l'exemplarité
- 10. Communiquer et rendre des comptes sur l'évolution de l'association



CHARTE DU CADRE TECHNIQUE

Afin de respecter l'intégrité physique et psychologique du pratiquant, le cadre technique d'association pris au sens large, (animateur, entraîneur, ... / bénévole ou professionnel ...) doit dans l'exercice de sa responsabilité, en relation avec des pratiquants adultes ou enfants :

- 1. Connaitre, diffuser et respecter les valeurs et les règles collectives de la FFGym (statuts, règlement intérieur, règlement technique ...)
- 2. Porter les valeurs et mettre en œuvre les règles collectives de l'association affiliée à la FFGym (statuts, règlement intérieur, ...)
- 3. Faire preuve de respect et d'équité sans discrimination
- 4. Garantir la sécurité du pratiquant, notamment par la parade et une utilisation adaptée du matériel
- 5. Rester disponible, à l'écoute, et donner confiance
- 6. Fidéliser en transmettant aux différents publics sa passion pour la gymnastique
- 7. Animer, encadrer, éduquer, enseigner avec exigence et sans autoritarisme
- 8. Stimuler les progrès techniques, physiques et psychologiques du pratiquant
- **9.** Proscrire tout abus de pouvoir (injures, moqueries, intimidations, menaces, isolement...)
- 10. Protéger les pratiquants des éventuels comportements déviants
- **11.** Proscrire la consommation de produits néfastes à la santé (alcool, tabac, drogue ...)
- 12. Etre un éducateur exemplaire pour induire l'exemplarité
- 13. Participer à l'évolution technique et pédagogique de l'association
- **14.** Faire évoluer régulièrement ses connaissances et ses compétences



CHARTE DU GYMNASTE

Le gymnaste pris au sens large, (du débutant au sportif de haut-niveau) doit dans l'exercice de sa responsabilité :

- 1. Respecter les valeurs et les règlements de la FFGym
- 2. Respecter les partenaires, adversaires, juges, entraîneurs, dirigeants et officiels, organisateurs et médias, ainsi que l'environnement dans lequel il évolue
- 3. Faire preuve de fair-play, de loyauté et de tolérance à l'égard des partenaires et des adversaires
- 4. S'interdire l'utilisation de substances ou de procédés interdits
- 5. Refuser toute forme de violence, discrimination et tricherie
- **6.** Etre et demeurer exemplaire dans et au dehors de l'aire sportive
- 7. Accepter les règles et le résultat en toute circonstance
- 8. S'engager dans sa pratique, développer le goût de l'effort et le dépassement de soi
- 9. Mettre en cohérence sa préparation avec les objectifs poursuivis
- 10. Représenter avec fierté et loyauté son club, sa fédération et son pays



CHARTE DU JUGE

Cette charte est issue du code de déontologie de l'Association Française du Corps Arbitral Multisports (AFCAM). Le juge FFGym de tout niveau, doit dans l'exercice de sa responsabilité :

- 1. Connaitre avec précision et appliquer les règles et règlements
- 2. Etre juste, impartial et communiquer clairement ses décisions
- 3. Suivre les formations et maintenir les compétences de son niveau de pratique
- 4. Etre bien préparé pour chaque compétition (condition physique, ponctualité...)
- 5. Etre et demeurer exemplaire dans et au dehors de l'aire sportive
- 6. Etre respectueux de tous les acteurs de la compétition
- 7. S'interdire toutes critiques préjudiciables envers d'autres arbitres ou des institutions
- 8. Avoir un comportement irréprochable
- 9. S'interdire tout conflit d'intérêt
- 10. Faire preuve d'un esprit de sportivité et promouvoir le fair-play











CHARTE DU SECTEUR MÉDICAL

Cette charte est destinée aux professionnels de santé impliqués dans le soin des gymnastes. Elle engage l'équipe médicale :

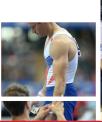
- à participer à identifier des comportements ou environnements à risque, et des signes d'alertes
- à lutter contre la maltraitance

Les professionnels de santé doivent, dans l'exercice de leurs responsabilités :

- 1. Respecter les valeurs de la FFGym
- Instaurer un climat de confiance et de dialogue avec les athlètes, l'encadrement technique, les parents
- 3. S'assurer que le gymnaste ait la parole libre avec ses interlocuteurs
- 4. Repérer les comportements ou situations à risque pour l'intégrité physique ou psychologique des gymnastes (isolement de membre de l'encadrement avec les gymnastes, présence dans les vestiaires, propos déplacés ou déviants, attitudes de séduction, symptômes non signalés...)
- 5. S'attacher à démontrer une attitude professionnelle exemplaire

A l'entrainement, en stage ou en compétition, et quelle que soit la structure fédérale, le médecin ou le kinésithérapeute doit :

- 6. Proposer pour les soins des horaires acceptables ne dépassant pas 22h (sauf contraintes de planning de compétition)
- 7. Réaliser les soins porte entrouverte et éventuellement en présence d'une tierce personne en cas de soins chez un(e) mineur(e)
- 8. Expliquer les soins lorsque ces derniers s'effectuent à proximité des parties intimes. Pour les mineurs, compléter si possible par une information aux parents
- 9. Limiter le déshabillage au strict nécessaire pour le diagnostic et les soins
- 10. Proscrire les gestes médicaux intrusifs (touchers vaginaux et rectaux) n'ayant pas leur place dans le cadre de la prise en charge du sportif
- **11.** Rapporter tous les actes diagnostiques et thérapeutiques sur le rapport médical de stage ou de compétition













Fédération Française de Gymnastique 7ter, cour des Petites Ecuries - 75010 PARIS

www.ffgym.fr